Nations Unies FCCC/SBI/2026/L.20

Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. limitée
14 novembre 2026
Français
Original : anglais

Organe subsidiaire de mise en œuvre
Soixante-cinquième session
Antalya, 9-14 novembre 2026
Point 19 de l'ordre du jour
Questions administratives, financières et institutionnelles

Questions administratives, financières et institutionnelles

Projet de conclusions proposé par la Présidente

Recommandation de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

À sa soixante-cinquième session, après avoir pris note des informations figurant dans les documents relatifs aux questions administratives, financières et institutionnelles élaborés par le secrétariat pour la présente session[1], l'Organe subsidiaire de mise en œuvre a recommandé le projet de décision ci-après, pour examen et adoption par la Conférence des Parties à sa trente et unième session :

Projet de décision -/CP.31

Questions administratives, financières et institutionnelles

La Conférence des Parties,

1. *Prend note* des informations figurant dans les documents relatifs aux questions administratives, financières et institutionnelles établis par le secrétariat[2] ;

2. *Remercie* l'Organisation des Nations Unies d'avoir organisé l'audit des comptes de la Convention-cadre sur les changements climatiques ;

3. *Exprime également sa gratitude* aux commissaires aux comptes pour leurs précieuses observations et recommandations concernant l'audit des comptes et le contrôle de gestion de la Convention.

[1] FCCC/SBI/2026/INF.6 et Corr.1, FCCC/SBI/2026/INF.7 et Add.1, FCCC/SBI/2026/INF.8, FCCC/SBI/2026/INF.9, FCCC/SBI/2026/INF.11 et Corr.1, et FCCC/SBI/2026/INF.12.

[2] FCCC/SBI/2026/INF.6 et Corr.1, FCCC/SBI/2026/INF.7 et Add.1, FCCC/SBI/2026/INF.8, FCCC/SBI/2026/INF.9, FCCC/SBI/2026/INF.11 et Corr.1, et FCCC/SBI/2026/INF.12.

Merci de recycler